



COMPTE RENDU CHSCT DU 08 MARS 2016

1/ Approbation des PV

Il nous a été demandé de vérifier et compléter le Procès-Verbal du CHSCT du 17 mars 2015... en effet, celui avait été mal retranscrit et il n'y figure pas le nom des intervenants durant la séance. Après avoir réécouté les bandes, la Direction n'a pu corriger ce PV et a demandé aux élus de l'époque de se rappeler de leurs interventions 1 an en arrière... Nous n'avons donc pas voulu donner notre approbation pour ce PV. A croire que la Direction nous prend pour des ordinateurs.

2/Point sur l'enquête d'Alençon

La Direction rappelle que 2 groupes de travail ont été constitués par les ELD du site et qu'il faut donc attendre les premiers résultats de ces formations.

La CGT demande à ce qu'un rappel de bienséance, du contexte et circonstance de cette formation ainsi que les obligations du contrat de travail soit fait au collectif en amont de ces formations, formation qui débutera le 14 mars pour le 1^{er} groupe.

En effet, il semblerait que ces groupes de travail soient mal perçus par les agents du site et il nous paraît utile et important de rappeler le « pour qui du pourquoi » les membres du CHSCT ont décidés d'en arriver là.

Ce rappel sera donc fait lors d'une réunion de service par le service SST ainsi que par la DT et un point au CHSCT sera fait en Mai.

3/ Point sur accidents de travail, accidents de trajet et arrêts maladie, registre de sécurité incident et incivilités

Une explication des chiffres entre 2014 et 2015 nous a été présentée par Catherine FOURNIGAULT.

Dans ces chiffres, il apparaît que les chutes font parties des accidents de travail les plus nombreux.

Le risque routier (accidents de trajets) est calibré de risque important aux vues du grand nombre de fiches de signalement et d'accidents de travail recensés entre 2014 et 2015.

Nous alertons sur le nombre de « petits » accidents du quotidien qui ne sont pas toujours signalés et qu'il ne faut pas négliger pour autant. En effet, pour exemple, le CHSCT est régulièrement interpellé quant aux tapis « confidentialité » qui se trouve au niveau de l'accueil et pour lequel bon nombre de personnes (agents comme demandeurs d'emplois) se prennent les pieds dedans.

La Direction nous rappelle que sur l'outil LISA (l'outil qui permet de saisir les fiches de signalement), c'est bien la déclaration d'accident du travail qui prévaut et non la fiche seule. D'où l'importance de fournir le certificat médical pour la prise en charge par la CPAM.

La CGT s'inquiète quant à l'augmentation du nombre d'arrêts de moins de 3 jours (augmentation de 25% entre 2014 et 2015). On peut se poser la question si ce chiffre ne serait pas indicateur de souffrance au travail... aucunes réponses de la part de la Direction.

Concernant les fiches d'incivilités, les membres du CHSCT ont demandé qu'un rappel en CDT soit fait quant aux traçages des conclusions d'entretiens lors d'une agression que ce soit via un EXD ou un entretien. En effet, il nous a été expliqué que sur les courriers qui seront envoyés aux Demandeurs d'emplois, un article de loi sera désormais stipulé en fonction de l'agression commise. Il sera donc demandé qu'un traçage de cet envoi soit fait...par qui ? Quand ? Comment ? On attend encore la réponse. Si le rappel en CDT est effectivement bien fait, on peut espérer qu'une explication sera donnée par l'ELD lors d'une réunion de service.

Un point sur l'Accueil Rénové nous a également été fait. La CGT relance la question sur la notion du report de flux du matin... Nous avons insisté sur le fait que la plupart des sites travaillent en mode dégradé tous les matins à cause de ce report, qui est, pour la majorité, dû au manque de poste en libre accès et au très grand nombre de visites pour des problèmes liés à l'indemnisation.

Lors du CHSCT de février, nous avons demandé à ce qu'un partage des bonnes pratiques entre site soit fait entre les ELD de chaque site de l'agglomération caennaise. A ce jour, rien n'a été fait, à croire que chacun veut garder son petit secret de fonctionnement...

Suite à plusieurs réunions prévues en mars, nous avons demandé qu'un point soit fait au CHSCT le 03 mai.

4/ Point sur les inspections

Présentation des inspections des sites de Mortagne et de Flers.

En ce qui concerne Mortagne, ce qui a été remonté au service SST a été fait (avaloir installé, zone de stockage rangée, voir pour le désencombrement du local informatique)

Pour Flers, les copieurs ont été rehaussés. La Direction nous indique que pour le problème d'éclairage des bureaux, une commande individuelle peut être envisagée via On'Action.

Nous demandons que chacun des sites visités reçoivent une copie des comptes rendus de son inspection.

5/ Point immobilier

Une lecture d'un tableau concernant les projets immobiliers de Normandie nous a été faite.

Il y est indiqué les dates d'emménagements sur chacun des nouveaux sites :

- Caen Fresnel + A2S : 24/06/2016
- Caen Mondeville : 24/06/16 en sachant que courant mars, une bascule entre le 1^{er} et le 2nd étage sera fait afin de pouvoir effectuer les travaux d'agrandissement.
- Carentan et l'Aigle : toujours en réflexion

L'installation des bornes tactiles qui servira à l'identification des demandeurs qui ont rendez-vous doit commencer au 29 mars. Nous demandons que les ELD fassent un point ou une explication technique sur le fonctionnement de cette tablette. En effet, la CGT se pose la question quant à son fonctionnement lorsqu'un demandeur à rendez-vous pour une Information Collective ; quelle file d'attente ? Renvoi à l'AZLA ? Transfert à l'animateur via GOA ? Encore un point qui ne faisait pas parti de la réflexion de l'établissement et qui nous sera fait au prochain CHSCT du 03 mai...

6/ Point sur l'organisation de la Direction Régionale Pôle Emploi Normandie

Concernant les nominations, la vague 3 vient de se terminer ; les agents peuvent donc à leur tour faire leurs vœux.

Les dernières réunions de cadencement organisées entre Caen et Rouen sont prévues pour fin mars maximum.

Une présentation des futures salles de formation au sein de la Direction Régionale de Caen nous a été faite par Catherine FOURNIGAULT. Une salle est créée au 3^e en fusionnant des bureaux non utilisés ; un agrandissement de la salle de réunion du 2nd étage sera réalisé pour créer une salle de formation.

La CGT a rebondi sur ce sujet en posant à nouveau la question des navettes entre Caen et Rouen. En effet, lors du dernier CHSCT, nous avons évoqué la possibilité d'avoir des navettes pour les collègues qui devaient aller formation ou en réunion sur Rouen. A ce jour, pas de réponses de la Direction à ce sujet. En revanche, elle nous indique que les chefs de service peuvent à tout moment (quid du planning) mobiliser le système de visio-conférence dans les salles équipées dans les 2 DR ; elle indique également vouloir faire tout son possible afin de limiter au maximum les déplacements.